

Règlement des revendications—Réserves

sujet de la construction de gratte-ciel sur la parcelle 5521 et en laisser une partie libre pour des parcs. Les Indiens ne peuvent manquer d'apprécier cet espace dégagé et la beauté de ces lieux.

Nous débattons aujourd'hui le projet de loi C-18 à l'étape de la deuxième lecture. Nous sommes tous heureux que cette mesure ait été présentée. Je dois dire cependant que pour au moins une de nos circonscriptions, elle laisse entrevoir de très graves problèmes. J'espère qu'on manifesterait un nouvel esprit d'entente pour résoudre avec le moins de désordre et de tension possibles certains problèmes qui subsistent.

Je ne peux m'empêcher de dire que je m'oppose vivement à la présentation à la dernière minute de projets de loi qui doivent franchir toutes les étapes à la Chambre un vendredi après-midi. À mon avis, c'est ce moquer du rôle et des fonctions de la Chambre et des députés. Je veux vous rappeler, monsieur le Président, que la même chose s'est produite au sujet du projet de loi C-169. Il a franchi toutes les étapes un vendredi après-midi et nous avons usurpé certains droits et libertés essentielles. Tous les députés devraient en avoir honte. Nous n'avons pas remédié à la situation, parce que nous sommes devenus paresseux, impatient, que nous avons fixé une date limite pour l'adoption d'un projet de loi tout comme nous en avons fixé une pour la mesure à l'étude. J'ai des transcriptions des procès-verbaux des réunions et des négociations entre les municipalités et le gouvernement provincial qui remontent à l'an dernier et on y signale que ce projet de loi devait être adopté l'automne dernier. Néanmoins, nous arrivons à la date limite du 6 mars fixée pour ce projet de loi et nous devons faire nos discours en toute vitesse.

● (1450)

À titre de député, je m'y oppose vigoureusement et, au nom de mes commettants, je veux saisir cette occasion pour m'excuser, car ce n'est que ce matin que j'ai appris que ce projet de loi serait étudié aujourd'hui. C'est probablement de ma faute, j'aurais dû le savoir hier. Je m'excuse également d'avoir ainsi entravé les droits de personnes libres en laissant adopter le projet de loi C-169 de la même façon.

Le président suppléant (M. Guibault): Questions et remarques? Débat.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, comme ceux qui m'ont précédé, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-18. C'est la première fois que la Chambre est saisie d'une mesure qui me permet de vous exposer la situation des bandes indiennes de ma circonscription. Ce projet de loi, qui concerne une bande en particulier, m'offre une occasion en or de vous en parler. S'agissant des terres de la vallée de l'Okanagan, je suis en mesure d'en donner une description à la Chambre, lui dire où elles sont situées, de quoi elles ont l'air, quelle est la température là-bas et ce que leur perte représente aux yeux des bandes indiennes. Certains députés, et j'espère que ce n'est pas votre cas, monsieur le Président, n'ont jamais eu l'occasion de visiter la vallée de l'Okanagan. Je souhaite que chaque député ici présent ait bientôt

l'occasion de s'y rendre. En attendant, je vais vous donner une idée de l'importance de ces terres.

Vous savez peut-être que l'Okanagan est situé à quelques trois cent milles de Vancouver que d'aucuns qualifient de pays de Cocagne.

M. Huntington: C'est ça l'Okanagan.

M. Dantzer: C'est un pays béni. Il est aussi situé à 300 milles de la ville de Calgary si bien qu'il a l'enviable qualité d'être au centre de tout qui est important dans l'Ouest.

Vous le savez peut-être, le lac s'étend depuis la frontière américaine vers le nord sur une distance d'environ 70 milles jusque dans les terres de la bande indienne Okanagan. À mi-chemin, on trouve Kelowna, au sud, Penticton et au nord, Vernon. Ce lac est un des plus beaux du Canada étant en partie resté dans son état primitif. Un bon nombre des terres retranchées donnent directement sur le lac, ce qui leur confèrent une grande valeur.

Dans la vallée de l'Okanagan, comme chacun le sait je l'espère, le climat est un des meilleurs au monde. Nous avons quatre saisons distinctes: un hiver doux, un beau printemps, un été chaud et sec et un automne beau et long. Ces conditions climatiques sont très favorables pour les nombreuses cultures qu'on y pratique. En fait, depuis la frontière jusqu'à Vernon et au-delà, s'étend l'une des meilleures régions fruitières du Canada. Nous avons de nombreuses cultures, toutes sortes de légumes et nous exploitons également beaucoup la forêt. C'est le genre d'activités auxquelles s'adonnent les Indiens qui habitent ma circonscription et ils s'y adonnent avec beaucoup de succès.

Il y a aussi dans cette région des industries non polluantes et, curieusement, le secteur manufacturier est même une très importante source de revenus dans l'Okanagan, même si cette région est plutôt dans le marasme actuellement.

À propos du lac Okanagan, je m'en voudrais de ne pas mentionner un autre élément local qui me permettra d'injecter un peu d'humour dans ce débat aride. Je suppose que beaucoup d'entre vous avez entendu parler du monstre du Loch Ness. J'espère que vous avez tous entendu parler du sympathique monstre de l'Okanagan.

M. Huntington: Ogopogo.

M. Dantzer: Très juste, Ogopogo. Je voudrais vous inviter, monsieur le Président, ainsi que tous les députés, à venir dans l'Okanagan l'été prochain, pour y pêcher et vous amuser. Pendant que vous y serez, vous pourrez essayer de gagner un million de dollars en trouvant, en identifiant et en capturant Ogopogo. Récemment, la chambre de commerce de Kelowna, conjointement avec la firme Lloyds de Londres, a offert un million à quiconque pourrait identifier . . .

M. Manly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous discutons d'un très sérieux bill mettant en cause les Indiens de Colombie-Britannique. Je ne crois pas qu'il soit utile de nous faire part d'une annonce de la chambre de commerce de l'Okanagan, qui, par sa beauté, vient au deuxième rang parmi toutes les régions de la Colombie-Britannique.